

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-344 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

DISPOSITIF 2020-2021 « L'ART DE GRANDIR » (PARCOURS CULTURELS EN TEMPS SCOLAIRE POUR LES CLASSES DE CYCLE 3) – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LIBOURNE

Sur proposition de Madame Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère communautaire déléguée à la culture

Dans le cadre de son Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle « L'Art de grandir », reconduit pour une durée de trois années scolaires (2020 à 2022), La Cali propose pour 2020-2021, plusieurs actions ambitieuses à destination du public scolaire, notamment.

La Cali, en accord avec ses partenaires institutionnels, confie la conception et l'organisation générale des cinq parcours à des acteurs culturels locaux expérimentés dans le domaine de l'éducation artistique :

- « *Volte - Pièce pour enfants en mal de démocratie* », conçu par le Théâtre le Liburnia en collaboration avec la Cie Les Ouvreurs de possibles (10 classes),
- « *Parles-tu tout bas ?* », conçu par l'association Mets la prise-L'Accordeur en collaboration avec la Cie Ikui Doki (8 classes et 2 ALSH),
- « *Des rêves engagés* », conçu par l'association Entre-Deux-Arts (10 classes et 2 ALSH),
- « *Les madeleines sonores* », conçu par MusiK à Pile en collaboration avec la Cie du Chat perplexe (10 classes et 2 ALSH),
- « *Punchlines Poésie* », conçu par Permanences de la littérature en collaboration avec Pascale Petit (auteur) et Maras (slameur) (10 classes et 2 ALSH).

Le parcours intitulé « *Volte - Pièce pour enfants en mal de démocratie* », confié au Théâtre Le Liburnia en partenariat avec la compagnie Les Ouvreurs de possibles, nécessite l'établissement d'une convention de partenariat entre La Cali et la Ville de Libourne indiquant les conditions administratives pour la mise à disposition gratuite du Théâtre le Liburnia et fixant à 4 000 euros la somme forfaitaire à reverser pour la conception et l'organisation générale dudit parcours.

Vu l'avis de la Commission Culture du 14 octobre 2020,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

A la **majorité 68 voix pour et 1 voix contre** (*Gonzague MALHERBE*),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat liée à ce parcours,
- à verser la somme forfaitaire à la Mairie de Libourne.

Imputation budgétaire : Chapitre 011 – article 62878 – service destinataire CULT3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_345-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-345 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

CONFIRMATION DU MONTANT DE RÉFÉRENCE DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE 2021 ALLOUÉE À L'ASSOCIATION « METS LA PRISE / L'ACCORDEUR » LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES « L'ACCORDEUR »

Sur proposition de Madame Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère communautaire déléguée en charge de la culture,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Lors du Conseil communautaire du 10 avril 2019, La Cali a souhaité sécuriser la dynamique territoriale portée par l'association Mets la prise/L'Accordeur en actant une contractualisation spécifique par le biais d'une convention tri-annuelle d'objectifs et de financements, en lien avec la poursuite de l'accompagnement de la DRAC et de la ville de Saint-Denis-de-Pile jusqu'en 2021.

Pour les deux premières années, le montant de référence de la subvention a été fixé à 25 000 €.

En raison de la crise sanitaire COVID-19, L'Accordeur, comme l'ensemble des établissements culturels, a dû fermer ses portes le 16 mars 2020 et annuler l'ensemble de sa programmation jusqu'au 30 juin 2020. Ainsi, afin d'assurer la survie sociale et économique et la poursuite des activités sur le territoire, le Conseil communautaire du 30 septembre 2020 a accordé une subvention exceptionnelle de 5 000 € à cet opérateur phare du territoire.

Début septembre, pour rouvrir leur structure dans des conditions sanitaires optimales, les six salariés de l'association ont dû marier rigueur et imagination : une capacité d'adaptation qui a concerné à la fois les modalités d'accueil (jauge réduite de trois-quarts, respect de la distanciation physique), le format des événements programmés et les nouveaux projets à mettre en œuvre.

Le 27 octobre 2020 avec le reconfinement décrété par le gouvernement, les acteurs du monde culturel affrontent une nouvelle période de salles vides et l'ensemble des activités d'accompagnement professionnel ou de médiation culturelle doit être reporté et/ou réaménagé : l'équipe de Mets la prise, en relation avec ses partenaires institutionnels, s'y emploie pour poursuivre différemment son action de maillage culturel dans le Libournais.

Compte tenu de l'intérêt communautaire du projet culturel et artistique porté par l'association « Mets la prise » pour les habitants et la jeunesse du territoire en particulier, et ce, malgré un contexte sanitaire sous tension,

Vu l'avis de la commission Culture du 14 octobre 2020,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de confirmer le montant de référence de la subvention communautaire 2021, soit 25 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention tri-annuelle d'objectifs et de financements avec l'association « Mets la prise », et tout document y afférent.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire CULT2

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 21 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

